



CAPL DU 9 NOVEMBRE 2015

Examen des promotions par liste d'aptitude

Madame la Présidente,

Le 18 novembre est convoqué un comité technique de réseau (CTR), avec pour principal point à l'ordre du jour le budget de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ce CTR annonce 2 130 suppressions d'emplois et une nouvelle baisse du budget de fonctionnement pour 2016.

Ces mesures vont une nouvelle fois accélérer la dégradation des conditions de vie au travail, les restructurations et affaiblir la DGFIP dans l'exercice de ses missions.

Ce CTR intervient dans un contexte où le dialogue social est mis à rude épreuve tant à la DGFIP qu'au ministère de la Fonction Publique, notamment suite à la décision brutale du premier ministre d'imposer le protocole PPCR rejeté par des organisations syndicales représentant plus de 50 % des fonctionnaires.

Et pourtant, malgré la dégradation du dialogue social tant au niveau national qu'au niveau local, si nous avons décidé de siéger aujourd'hui en CAPL, c'est uniquement dans l'intérêt des agents.

Cette CAPL d'examen des promotions par liste d'aptitude est une nouvelle occasion pour la CGT Finances Publiques de revendiquer que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire. En effet, les modalités d'élaboration de la liste d'aptitude à la DGFIP privilégient le mérite en toute opacité.

Notre organisation condamne cette modalité de sélection porteuse de dérives clientélistes et qui vise à transformer les élu-es en « jury d'aptitude ».

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons, un certain nombre d'agent-es ne peut accéder à la promotion par le concours. Mais elle renouvelle sa demande de remplacement de la liste d'aptitude par un véritable examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agents durant leur carrière professionnelle.

Dans ce cadre, la CGT Finances Publiques revendique :

- une information collective préalable à la sélection donnant à toutes les candidat-es une information identique et évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels ;

- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulant-es et non pour les seuls candidat-es dont le dossier a été classé " excellent " ;
- que l'appréciation des critères de " parcours professionnel" et " d'aptitude à la mobilité" vus dans le cadre de l'examen de la " valeur professionnelle" n'écarte pas de candidat-es qui auraient un parcours spécifique (agent-es techniques, géomètres cadastrés..) ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux ;
- une plus grande transparence avec l'accès pour les élus en CAPL ET CAPN, à tous les documents, notamment la fiche d'aide à la sélection prévue dans le guide, dès la consultation afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents ;
- le respect des dispositions statutaires limitant le nombre de recrutements pour les listes d'aptitude ;
- une véritable formation professionnelle pour les futur-es promu-es.

Toutefois puisque la liste d'aptitude existe, nous, représentants des personnels, agirons :

- pour que le cadre réglementaire de sélection soit respecté ;
- contre les pratiques clientélistes et l'inégalité de traitement des agents.

Ferme opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, nous refusons :

- dans la défense individuelle des dossiers, de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité qui incombe à l'administration.
- le principe d'un vote individuel qui pousse les élus à devoir prendre position "pour" ou "contre" un agent et demandons à ce que le vote à l'issue de la CAPL soit global sur chacune des listes proposées.

Voilà, Madame la Présidente, l'esprit dans lequel nous abordons cette CAPL de liste d'aptitude.

Les élu(e)s en CAPL